

LETTRE D'ENTENTE 2015-2020 – NUMÉRO 12

ENTRE D'UNE PART,

**LA FÉDÉRATION NATIONALE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DU
QUÉBEC (FNEEQ-CSN)**

ET

D'AUTRE PART,

LE COMITÉ PATRONAL DE NÉGOCIATION DES COLLÈGES (CPNC)

Concernant la clause 5-4.07 B)

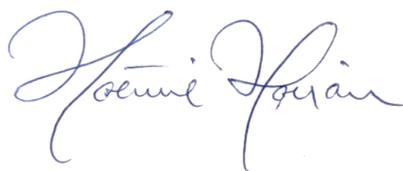
- CONSIDÉRANT la situation actuelle liée à la pandémie;
- CONSIDÉRANT que le Bureau de placement de la Direction générale des relations du travail du réseau collégial du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a mentionné qu'il pourra démontrer de la souplesse dans la réalisation des opérations liées à la gestion de la sécurité d'emploi dans ce contexte;
- CONSIDÉRANT la situation particulière survenue au Cégep de Montmorency;
- CONSIDÉRANT les échanges entre les parties pour trouver de façon exceptionnelle une solution à la problématique survenue;

LES PARTIES À LA PRÉSENTE CONVIENNENT DE CE QUI SUIT

1. Que la mise à jour de la liste des postes d'enseignement disponibles et des charges annuelles de remplacement à temps complet par Collège et par discipline indiquant la langue d'enseignement acheminée en vertu de la clause 5-4.07 B) par le Bureau de placement le 12 juin 2020 à chaque enseignante ou enseignant mis en disponibilité inscrit au Bureau fait partie intégrante de la liste acheminée par le Bureau de placement le 8 juin 2020;
2. Que le délai prévu à la clause 5-4.07 D) n'est pas modifié et se calcule à partir du 8 juin 2020.

EN FOI DE QUOI, les parties nationales ont signé à Montréal, ce 16^e jour du mois de juin 2020.

**POUR LE COMITÉ PATRONAL DE
NÉGOCIATION DES COLLÈGES (CPNC)**



Noémie Moisan, présidente



Pascal Poulin, vice-président

**POUR LA FÉDÉRATION NATIONALE DES
ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DU
QUÉBEC (FNEEQ-CSN)**



Caroline Quesnel, présidente



Yves de Repentigny, vice-président